

MAIRIE DE



BAYON

54290

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages  
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

03/09/2020

Date d'affichage

11/09/2020

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

11/09/2020

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etaient présents** : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

**Etai(ent) excusé(s)** : Mme RAUMEL Karine donne pouvoir à Mme PETAT COLLE Annick  
Mme LURION Eve-Hélène

**Etai(ent) absent(s)** : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme PETAT COLLE

### Désignation d'un délégué suppléant au Conseil d'Administration du Collège de l'Euron Délibération n°2020 - 43

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège de l'Euron suite à la démission de Mme Caroline RAULIN.

Les délégués sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que Mme Vanessa FRANCOIS se porte volontaire pour exercer les fonctions de délégué(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

#### DESIGNE

- Déléguée suppléante : Mme Vanessa FRANCOIS
- Et rappelle que la Déléguée titulaire est Mme Nicole CHARROIS.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

